

# MAÎTRISER LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DU RSA

Évolutions récentes, contentieux et cas particuliers

2 JOURS, 14 HEURES

ACTION  
SOCIALE

CODE : GAS11

## Objectifs de la formation

Maîtriser le cadre législatif et réglementaire du dispositif du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Savoir traiter les recours

Gérer le cas des étrangers, des étudiants et des entrepreneurs

## Animée par

- BECUE - PEETERS Cécilia  
Juriste,  
DÉPARTEMENT DU NORD

## Public concernés

- Directeur CCAS/CIAS ; Agent départemental/communal des services instructeurs et juridiques ; Élu en charge des affaires sociales ; Chargé de mission sociale

## Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Tarifs

- Promotion estivale 2022 : 1 345,50 €HT
- Communes > 20 000 habitants et autres établissement/entreprises : 1 495,00 €HT
- Communes < 20 000 habitants ou Elu(e)s : 1 195,00 €HT

**JOUR 1 - CONNAÎTRE LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET APPRÉHENDER LES CONTENTIEUX DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)**

## Maîtriser le cadre réglementaire du RSA

- Rappel des enjeux et objectifs lors de la mise en œuvre du dispositif
- Connaître l'impact de réforme de la prime d'activité sur la réglementation relative au RSA
- Les outils essentiels à bien connaître

## Connaître les droits de l'allocataire

- Déterminer le montant de l'allocation : évaluer les ressources/analyse de la composition familiale...
- Quelles sont les modalités de versement de l'allocation : ouverture, révision, suspension
- Assurer l'accompagnement de l'allocataire

## Traiter les contentieux relatifs au RSA: spécificités et procédures

- Utiliser le recours administratif préalable : règles de procédure (délais...), sécurisation juridique, enjeu pédagogique
- Employer le recours contentieux : compétence juridictionnelle, règles de procédure, impact organisationnel
- Connaître les solutions jurisprudentielles à retenir

### JOUR 2 – TRAITER LES CAS PARTICULIERS

## Gérer le cas des ressortissants étrangers

- Les ressortissants communautaires : conditions spécifiques d'ouverture des droits, notion de droit au séjour
- Les ressortissants non communautaires : conditions spécifiques
- Le cas particulier des conventionnements internationaux

## Les étudiants

- Déterminer les conditions spécifiques d'ouverture des droits
- Maîtriser les dérogations : le pouvoir du Président du Conseil départemental

## Appliquer la réglementation au cas des travailleurs/entrepreneurs indépendants

- Identifier les conditions spécifiques d'ouverture des droits
- Connaître les dérogations : le pouvoir du Président du Conseil départemental

## Dates

Paris

13-14/09/2022

22-23/11/2022

## Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-

évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistiqueformations@infopro-digital.com](mailto:logistiqueformations@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.